

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1529

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Maison des solidarités locales et Internationales, sise 215 rue Vendôme à Lyon 3e, pour son programme d'actions 2015

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1529 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'ASSOCIATION MAISON DES SOLIDARITES LOCALES ET INTERNATIONALES, SISE 215 RUE VENDOME A LYON 3E, POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2015 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 octobre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant par un accompagnement aux acteurs institutionnels, associatifs et culturels de son territoire menant des projets dans ce contexte. Ces actions visent à mobiliser l'ensemble du réseau des professionnels, des institutions, des associations de solidarité internationale (ASI) travaillant sur des thématiques et des projets relatifs aux Objectifs du millénaire pour le développement et des Objectifs du Développement Durable qui seront présentés en septembre 2015 à l'ONU.

L'Association Maison des Solidarités locales et internationales, dont le siège social se situe au 215 rue Vendôme à Lyon 3<sup>e</sup>, a été créée le 29 novembre 2012 et est régie par la loi de 1901. Conformément à ses statuts, la Maison des Solidarités locales et internationales se définit comme un lieu de citoyenneté et de promotion de la solidarité ouvert à tous, gratuit, destiné à accueillir et orienter un large public. Face aux nouveaux défis de repli sur soi ici et ailleurs, aux enjeux de l'inter-culturalité, aux attentes de nos sociétés en termes d'alternatives économiques et environnementales, la Maison des Solidarités poursuit les objectifs suivants :

- accueillir, orienter et accompagner tout citoyen en recherche de piste d'engagement au niveau local et international ;
- apporter les services d'un espace de ressources en tant que Centre d'Information et de promotion des solidarités. La Maison des Solidarités est relais point d'information sur la solidarité internationale et membre du Réseau Départemental Jeunes et Solidarité internationale et relais Ritimo et vient en appui aux structures éducatives comme les centres sociaux, MJC et écoles pour l'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- offrir un lieu d'échanges et de dynamiques inter associatives et interculturelles (40 partenaires réguliers sur les thématiques de solidarités, du développement durable, de l'économie sociale et solidaire, du tourisme solidaire et du commerce équitable, des droits humains, de la mobilité internationale des jeunes et plus largement sur le vivre ensemble) ;
- proposer un programme d'actions multidisciplinaires : débats citoyens, réunions d'informations, expositions, projections de films, animations artistiques ;
- être une vitrine des initiatives de la société civile et des acteurs de la coopération et des solidarités locales et internationales.

Le programme d'animations de la Maison des Solidarités est en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs et institutionnels, publics et privés du territoire : Resacoop, Cosim, le CADR, Lyon Haïti Partenariats, Artisans du Monde, Bioforce, Echanges et partenariats internationaux (EPI) de Vaulx-en-Velin, Entrepreneurs du Monde, Reporters solidaires, etc.

Pour l'année 2014, la Maison des Solidarités locales et internationales a accueilli plus de 3.000 personnes et enregistre un bilan d'activités très diversifiées parmi lesquelles :

- pérennisation des permanences d'accueil et d'orientation,
- développement du centre de ressources avec la mise en place d'un catalogue en ligne,
- ouverture d'un service de proximité avec des produits issus des circuits courts,
- adhésion de 43 structures membres,
- organisation de 30 événements et 7 expositions thématiques,
- 350 usages des espaces de la Maison par environ 2 200 personnes,
- réalisation d'une étude sur l'implication des associations sur le territoire de Lyon,
- 5 ateliers de sensibilisation aux outils pédagogiques développés par l'association,
- développement de ses outils de communication : plaquettes, lettres d'information, site internet.

Le plan d'actions 2015 proposé par la Maison des Solidarités est organisé autour des thématiques suivantes :

- la promotion et l'accès à des outils pédagogiques destinés à un public de jeunes scolaires de 7 à 13 ans : mallettes de jeux, marelle des jeunes citoyens, lecture de contes, CD Rom, expositions, projections de films ou documentaires ;
- l'organisation d'un atelier de formation pour 15 animateurs engagés sur les temps périscolaires ;
- une vingtaine de rencontres-débats avec des intervenants spécialistes de différentes thématiques comme les enjeux de l'accès à l'eau dans le monde, sur l'accaparement des terres, sur l'engagement solidaire, etc. ;
- des actions de sensibilisation à la consommation responsable et aux enjeux de l'agriculture familiale en partenariat avec l'Association Croc'Ethic et la mise en place d'abonnement à des paniers de produits paysans mis à disposition à la Maison des Solidarités ;
- partenariat avec l'Association des Petits Frères des pauvres sur le projet « tous lyonnais, tous solidaires » ;
- partenariat avec l'Association Bioforce sur l'action Défi solidaire ;
- participation au forum des initiatives étudiantes de Lyon ;
- participation à la semaine de la solidarité internationale ;
- programme de conférences et d'exposition dans le cadre de la semaine pour l'égalité hommes-femmes.

Les activités de la Maison des Solidarités locales et internationales présentent un intérêt local pour notre ville dans la mesure où, exercées sur le territoire lyonnais, elles participent à l'information et à la sensibilisation des habitants lyonnais aux enjeux du développement durable et des solidarités locales et internationales et à la compréhension mutuelle des nouveaux enjeux mondiaux. Ces activités qui sont développées avec les acteurs lyonnais (ONG, ASI, associations de quartiers, public jeune, écoles, habitants...) contribuent à développer du lien social et à renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale de notre territoire.

La Ville de Lyon souhaite allouer une subvention de 10 000 € sur un budget prévisionnel prévu par l'association de 70 450 € à l'Association « Maison des Solidarités locales et internationales », pour la mise en œuvre de son programme d'activités 2015.

Une subvention de 10.000 euros avait été allouée en 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association « Maison des Solidarités locales et internationales » sise, 215 rue de Vendôme à Lyon 3<sup>e</sup>, pour son programme d'actions 2015.

2. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, programme LOCAUXRI, opération ACTEURS (ligne de crédit 56164 - nature 6574- fonction 048 – chapitre 65).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**K. DOGNIN-SAUZE**